



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht  
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

# Rapport d'activité 2022



## AVANT-PROPOS

Chères / chers membres et soutiens

Pour l'ODAE-Suisse, 2022 est redevenue une année normale après la période de Covid. Il y a eu des séances présentielles, des séminaires spécialisés, des rencontres sans masques.

Pour l'Europe et la Suisse, 2022 aussi été une année de défi inattendu. Le 24 février a débuté l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour les réfugiées provenant du pays attaqué, regroupant pour la plupart des femmes, des enfants et des jeunes, le Conseil fédéral a activé pour la première fois le statut de proprotection S. Au courant de l'année, ce statut a été reconnu à environ 70'000 personnes. La solidarité de la population a été grande ; bien des personnes réfugiées ont été accueillies par des familles. Les bénévoles ont souvent réagi plus rapidement que les autorités.

La mise en vigueur du statut de protection S a eu deux conséquences. La population et les autorités ont pu vivre ce que signifie une admission collective de personnes provenant d'une région en guerre, qui trouvent immédiatement un soutien dans l'apprentissage d'une langue, dans l'intégration sociale et dans la possibilité d'entrer dans le marché du travail. Nous

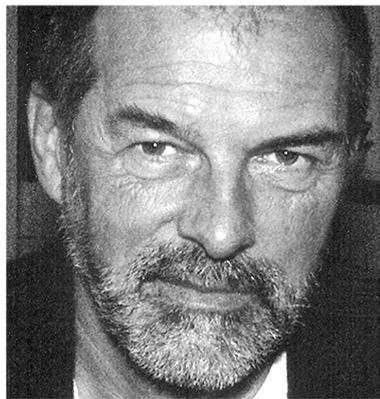
nous sommes aussi toutes et tous rendu compte de la situation nettement moins favorable des personnes réfugiées venant d'autres régions frappées par la guerre – en partie depuis longtemps. Pour l'ODAE-Suisse, il n'y aucune question à se poser : le statut S du nouveau genre doit devenir la normalité aussi vite que possible.

Le rapport « Accès à la formation indépendamment du droit de séjour » élaboré dans le cadre de l'ODAE-Suisse avec les neuf recommandations qu'il énonce a été thématiqué en septembre lors d'un séminaire réunissant de nombreux spécialistes de la société civile et quelques membres d'autorités compétentes en matière d'éducation.

De même, le rapport sur la voie épineuse vers la naturalisation en Suisse a été discuté à fond deux fois, lors de manifestations publiques à St Gall et à Berne. Il constitue une base de l'action Quatre quarts qui lancera une initiative populaire pour une citoyenneté moderne en 2023. L'ODAE-Suisse y participe.

L'activité de l'ODAE-Suisse n'est pas possible sans les membres de notre association, ce qui nous réjouit et continue à nous motiver – merci de votre fidélité.

*Christoph Reichenau, membre du Comité*



### **Procédure de naturalisation en Suisse**

Le Projet « Procédure de naturalisation en Suisse » a continué d'occuper l'ODAE-Suisse. Lors de deux débats, nous nous sommes efforcés de résoudre les questions de savoir comment devraient intervenir à temps les conditions de naturalisation et comment les grandes différences des procédures de naturalisation pourraient être supprimées au niveau des cantons et des communes. L'ODAE-Suisse a continué de prôner des procédures de naturalisation équitables, respectueuses de l'égalité des chances et non discriminatoires.

### **Projet des documentations de cas de « la pauvreté n'est pas un crime »**

L'ODAE-Suisse a fondé l'alliance de « la pauvreté n'est pas un crime » avec le PS et UNIA. Il a documenté des cas de personnes concernées menacées ou déjà victimes d'une révocation ou d'une non prolongation de leur autorisation de séjour voire d'établissement. Ce faisant, l'ODAE-Suisse a posé des bases importantes de discussion et a ainsi contribué au débat concernant l'initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime » déposée par la conseillère nationale Samira Marti.

### **Les droits des enfants réfugiés**

La procédure d'asile, la procédure du droit des étrangers et la procédure de

naturalisation accordent en principe trop peu d'attention aux droits des enfants et des jeunes. Les enfants ne sont souvent traités que comme des « accessoires » de leurs parents et non pas comme des personnes juridiques à part entière. La « tare » des parents lorsque ceux-ci sont sans travail et touchent l'aide sociale ou l'aide d'urgence est étendue aussi à leurs enfants. L'ODAE-Suisse exige la naturalisation facilitée des enfants et des jeunes, un regroupement familial sans complication, des perspectives de formation et des soins intenses en cas de traumatisme et autres problèmes psychiques la plupart du temps liés à la fuite.

Il a organisé des débats en la matière, a répondu à des questions des médias et attire toujours l'attention, dans ses rapports, sur les droits qui appartiennent aux enfants et aux jeunes et sur ce qui doit être entrepris pour que ces droits ne soient pas bafoués. L'ODAE-Suisse conseille et soutient des spécialistes et des politiciennes et politiciens dans le domaine des droits de l'enfant et diffuse ses connaissances spécialisées. Il est réjouissant que le parlement ait admis en 2022 le postulat « Intérêt supérieur de l'enfant dans le droit d'asile et des étrangers ». Un début et un pas dans la bonne direction.

### Documentation de cas et sensibilisation

La banque de données de cas on line des observatoires suisse et régionaux a été élargie de 23 cas l'année dernière pour atteindre 432 cas à fin 2022. A l'aide des cas, l'ODAE-Suisse indique les améliorations urgentes à apporter à la pratique ou à la législation. Des bureaux de consultation juridique, des avocates et avocats, des autorités et des politiciennes et politiciens tirent profit de ce travail.

### Questions d'argent

Un des grands soucis de nos organes est celui des finances. Cela n'est certes pas nouveau, mais c'est oppressant. A la fin de l'année, la question de la suffisance de nos fonds est réapparue avec acuité. Nous remercions donc d'autant plus toutes nos fidèles donatrices et donateurs, les généreuses fondations, Eglises et communautés qui soutiennent et

vénèrent notre travail. Dans l'accueil des personnes réfugiées venant d'Ukraine, la population suisse a montré sa capacité de solidarité. Cela fait du bien. Toutefois, nous apprenons constamment à quel point l'asile et la migration divisent la Suisse. Notre travail d'information et de sensibilisation est important mais pas possible sans financement.

### Comité et secrétariat

Le Comité s'est réuni six fois en 2022 pour des séances ordinaires et a accompagné des groupes de travail sur divers sujets. Il a fourni en tout environ 670 heures de travail bénévole.

L'année écoulée, Ashwine Kugabalan et Monia Müller ont soutenu la secrétaire générale dans le cadre d'un stage axé sur la documentation de cas. L'ODAE-Suisse les remercie de leur très bon travail

En automne 2022, Noémi Weber a quitté l'ODAE-Suisse qu'elle avait dirigé pendant cinq ans en étendant continuellement les secteurs de la documentation, des médias, de la mobilisation et de la sensibilisation. Noémi Weber était une créatrice infatigable dont l'ODAE-Suisse remercie la fidélité et la visibilité publique. Cordial merci, Noémi !



## PROJET « ACCES A LA FORMATION POUR TOUS »

La deuxième année du projet de l'engagement de l'ODAE-Suisse en faveur de l'accès à la formation indépendamment du statut de séjour se situait tout à fait sous le signe de la transmission du savoir et de la sensibilisation. En collaboration avec la campagne « Formation pour tous – maintenant ! », les recommandations tirées du rapport de 2021 ont été introduites dans les discussions politiques et spécialisées. Ainsi, l'ODAE-Suisse a pu présenter son point de vue lors d'une audition devant la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Cela a débouché sur le postulat « Collecter et utiliser les compétences des réfugiés ». Projet de « Nos voix » du NCBI, la collaboration avec le parlement des réfugiés a aussi été poursuivie avec succès : l'ODAE-Suisse s'est investi aussi bien dans l'élaboration de nouvelles revendications que dans leur mise en œuvre en coopérant ainsi à un développement participatif de la politique migratoire suisse.

### Séminaire spécialisé

En septembre, l'ODAE-Suisse a organisé le séminaire spécialisé « Accès à la formation pour les réfugiés et les personnes sans droit de rester ». Environ 80 personnes concernées, engagées et spécialistes ont discuté ensemble d'idées de solutions pour un accès effectif à l'éducation. Le focus sur

la migration de fuite et sur les personnes n'ayant pas de droit formel de séjour en Suisse a été consciemment choisi. En effet, le second groupe-cible en particulier n'a guère de voix lorsqu'il s'agit de présenter une requête le concernant.

### Succès politiques

Pendant les sessions d'automne et d'hiver du parlement fédéral, l'ODAE-Suisse – comme certains de ses partenaires – a pu fêter deux importants succès politiques. D'une part, le postulat précité de la CSEC-N a été adopté. C'est dire que ces deux prochaines années, il sera examiné comment les capacités et les potentiels de tous les réfugiés en Suisse peuvent être mieux utilisés. D'autre part, l'accès à la formation professionnelle devrait être simplifié pour les jeunes sans droit de rester.

### Perspectives

L'année prochaine, l'ODAE-Suisse poursuivra son engagement pour un accès à l'éducation respectueux de l'égalité des chances pour toutes et tous. Grâce au soutien financier renouvelé de la Fondation Volkart, les activités du projet seront poursuivies jusqu'en automne 2023. De cette manière, l'ODAE-Suisse peut fournir une contribution en faveur d'un changement systémique pour un droit à la formation indépendant du droit de séjour.

*Tobias Heiniger, chef de projet*

### Organisation

Le bureau de compétence et de coordination de la Plateforme SCCFA « Société civile dans les centres fédéraux d'asile » a été fondé en 2015 et est affilié à l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse). La gestion du personnel, la comptabilité et l'infrastructure de bureau sont garanties par l'ODAE-Suisse. En 2022, la SCCFA a été financée par la société suisse d'utilité publique arcas et la fondation Otto Erich Heynau. La direction compte une nouvelle membre en la personne d'Alice Giraudel, juriste auprès d'Amnesty International Suisse.

### Activités

Les personnes qui s'engagent bénévolement dans le domaine de l'asile font face à des périodes successives de troubles. Après que la situation de pandémie s'est enfin largement calmée, la guerre en Ukraine a entraîné de nouveaux défis. La Confédération a ouvert dans toute la Suisse plusieurs lieux d'hébergement temporaire pour les réfugiés. Bien que la société civile en ait eu urgemment besoin, les bénévoles ont été localement souvent bloqués par des situations chaotiques et des obstacles bureaucratiques. Dans ce genre de cas, le soutien de la SCCFA a continué dans une moindre mesure.

Dans son dialogue avec les autorités, la SCCFA a notamment plaidé pour des conditions-cadres uniformes et transparentes dans l'engagement de la société civile ainsi que pour la mise en œuvre de diverses recommandations dans le domaine de la prévention de la violence.

Une thématique importante a été celle des soins de santé. La rencontre spécialisée d'échanges du printemps 2021 s'est intéressée selon diverses perspectives à la question de savoir ce qu'il en est de la dispense des soins de santé dans les centres fédéraux d'asile. La fréquentation animée a permis aux bénévoles, aux spécialistes, aux collaboratrices et collaborateurs d'entreprises mandatées et aux représentantes et représentants d'autorités d'avoir des échanges critiques et fondés. En tant que membre du groupe d'accompagnement, la SCCFA a pu immédiatement après la rencontre apporter directement des résultats du séminaire dans l'évaluation de la dispense de soins dans les lieux d'hébergement du domaine de l'asile (sur mandat du SEM et de l'OFSP).

*Laura Tommila, cheffe du bureau de compétence et de coordination de la SCCFA*

## MERCI À NOS SOUTIENS

L'ODAE-Suisse remercie ses donatrices et donateurs, son comité de soutien, les fondations, organisations et Eglises pour leur généreux soutien, qui nous permet de mener à bien notre travail. Nous apprécions vivement leur soutien moral et financier ! Il s'agit en particulier des entités et des personnes suivantes :

- > Anlaufstelle Baselland
- > Fagus lucida-Stiftung
- > Familie Scheller Stiftung
- > Johann Paul Stiftung
- > Reformierte Kirche Belp-Belpberg-Toffen
- > Sandrose Stiftung für Menschen in Not
- > Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft SGG
- > Stiftung SoliWerk
- > Volkart Stiftung

Les organisations Unia, VPOD, EPER, AvenirSocial Berufsverband Soziale Arbeit Schweiz, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et le PS Suisse ainsi que le PS Länggasse-Felsenau ont financé ensemble l'élaboration du projet de documentation de cas « La pauvreté n'est pas un crime ». A elles aussi un grand merci.

### Reviseurs :

Merci à nos anciens réviseurs Heinz Gabathuler, Zurich, et Markus Imboden, Imboden & Partner Treuhand AG, Zurich, pour leur travail de révision sérieux et fiable et leurs bons conseils. Ils ont assuré pendant 15 ans la révision des comptes de l'ODAE-Suisse à titre honorifique.

Nous souhaitons simultanément la cordiale bienvenue au nouveau réviseur, Monsieur Marc Meyer, Keel & Meyer Treuhand, Hindelbank. Un chaleureux merci d'avoir repris le flambeau.

### Membres du Comité de soutien

Martine Brunschwig Graf, Genève  
Cécile Bühlmann, Lucerne  
Dominique de Werra, Lausanne  
Ruth Dreifuss, Genève  
Balthasar Glättli, Zurich  
Vreni Hubmann, Zurich  
Walter Kälin, Berne  
Françoise Kopf, Soleure  
Marlies Kornfeld, Berne  
Georg Kreis, Bâle  
Anni Lanz, Bâle  
Jean Martin, Echandens  
Dick Marty, Lugano  
Liliane Maury Pasquier, Genève  
Marco Mona, Zurich  
Giusep Nay, Valbella  
Jacques Neiryneck, Lausanne  
Luc Recordon, Lausanne  
Antoine Reymond, Lausanne  
Claude Ruey, Nyon  
Paul Schneider, Ste-Croix  
Jean-Christophe Schwaab, Riex

### Membres du Comité

Ruth-Gaby Vermot, Berne, Présidente  
Andrea Grossenbacher, Berne  
Janine Junker, Lucerne  
Marília Mendes, Berne  
Claudia Peter, Berne  
Christoph Reichenau, Berne

## **L'AUTORISATION DE SEJOUR DE « GABRIEL » N'EST PAS PROLONGEE PARCE QU'IL TOUCHE L'AIDE SOCIALE**

« Gabriel » vit depuis 2009 en Suisse. Il est marié avec une Suissesse et possède une autorisation de séjour durable UE/AELE basée sur les dispositions du regroupement familial.

L'épouse de « Gabriel » avait eu une méningite dans son enfance et a encore aujourd'hui de graves problèmes de santé. Le couple a deux enfants communs qui ont la nationalité suisse. C'est « Gabriel » qui s'occupe seul des affaires scolaires de ses enfants et de leur éducation car son épouse n'est pas en mesure de le faire.

La famille touche depuis 2009 un soutien de l'aide sociale. Comme aussi bien « Gabriel » que son épouse se trouvaient sans activité lucrative, la décision a été prise en 2017, après une vérification des conditions de séjour, de ne pas prolonger le permis de séjour durable UE/AELE et de renvoyer « Gabriel » de Suisse. Selon la lettre de l'office des migrations, « Gabriel » aurait présenté de nombreuses postulations, mais ses efforts de trouver un travail n'auraient pas été rendus crédibles et il n'aurait pas la volonté réelle de prendre un travail. La dépendance à l'aide sociale serait « con-

sciemment délibérée ». Un départ respecterait le principe de la proportionnalité et serait raisonnablement exigible ; Il serait peut-être aussi également raisonnablement exigible que sa famille prenne le départ avec lui.

L'ODAE-Suisse critique le raisonnement des autorités. Un renvoi de « Gabriel » aurait pour conséquence de séparer sa famille. Il ne serait pas raisonnablement exigible de la part de l'épouse et des enfants qu'ils doivent partir avec « Gabriel » après avoir vécu leur vie entière en Suisse. En outre, celui-ci fournit beaucoup de soins à sa famille, ce qui n'est guère pris en considération, et si cette aide venait à disparaître en cas de départ de « Gabriel », elle devrait être compensée – ce qui occasionnerait de grands frais à la charge des deniers publics.

Le recours de « Gabriel » est pendant devant le tribunal administratif cantonal.

Monia Müller, stagiaire

*(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse)*

## COMPTES 2022

### BILAN

ACTIFS	2022	2021
<b>Actifs circulants</b>		
Compte courant	44'977.98	31'452.38
Compte capital de fonds affecté	14'939.10	14'994.10
Caisse	85.05	118.75
<i>Totale liquidités</i>	<i>60'002.13</i>	<i>46'565.23</i>
Compte courant SCCFA	18'911.85	19'021.25
Compte courant Éducation pour tous	6'896.75	22'581.85
Compte de régularisation actif	700.00	700.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<i>86'510.73</i>	<i>88'868.33</i>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Mobilier, Equipements et Installations	431.40	582.40
<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>431.40</i>	<i>582.40</i>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>86'942.13</b>	<b>89'450.73</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements vis-à-vis de tiers	14'939.05	16'375.32
Compte de régularisation passifs	1'987.95	1'357.75
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<i>16'927.00</i>	<i>17'733.07</i>
Réserves secrétariat	5'000.00	5'000.00
Paiement d'avance rap. spécialisé 2023/22	20'000.00	23'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<i>25'000.00</i>	<i>28'000.00</i>
<i>Total capital étranger</i>	<i>41'927.00</i>	<i>45'733.07</i>
<b>Capital propre</b>		
Capital de l'association	28'723.56	68'630.18
Capital de fonds affecté	14'939.10	14'994.10
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>1'352.47</b>	<b>- 39'906.62</b>
<i>Total capital propre 31 décembre 2022</i>	<i>45'015.13</i>	<i>43'717.66</i>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>86'942.13</b>	<b>89'450.73</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2022	2021
Salaires secrétaire générale / stagiaire	78'662.20	82'765.00
Revenu salarial du project Éducation	- 6'050.00	- 4'700.00
Prestations sociales	8'746.10	9'543.30
<i>Total des charges de personnel</i>	81'358.30	87'608.30
Frais de location	8'400.00	8'400.00
Frais administratifs	7'460.82	7'265.26
Frais de tiers (traductions / comptabilité)g)	14'116.00	17'976.40
Support / Update base de données et site Web	2'261.70	2'361.70
Relations publiques / Matériel de publicité	3'917.55	10'044.55
Frais Événements	3'276.50	3'152.00
Frais de l'association	3'914.70	4'496.81
Amortissements	151.00	303.00
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	43'498.27	53'999.72
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>124'856.57</b>	<b>141'608.02</b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations membres	19'598.00	19'950.00
Cotisations organisations	2'280.00	3'550.00
Dons	26'539.40	22'014.00
Dons rapports spécialisés	17.00	4'195.00
Contributions organisations / fondations	65'200.00	34'000.00
Contributions églises	2'002.00	7'838.40
Contributions événements	72.64	154.00
Recettes frais généraux project SCCFA	6'000.00	6'000.00
Recettes frais généraux project Éducation	4'500.00	4'000.00
Divers	0.00	0.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>126'209.04</b>	<b>101'701.40</b>
<b>Bénéfice / Perte (-)</b>	<b>1'352.47</b>	<b>- 39'906.62</b>

### **Retraite sur l'avenir de l'ODAE-Suisse**

Au début de l'année, l'ODAE-Suisse organise une retraite pour réfléchir sur ses 15 ans d'existence et sur ses diverses tâches. Il est certain – également compte tenu de l'intérêt public allant dans ce sens – que l'ODAE-Suisse poursuivra ses activités dans le domaine de l'observation et de la documentation. Toutes les autres tâches seront évaluées et les changements qui s'avéreront nécessaires seront effectués. L'ODAE-Suisse veut aussi être à l'avenir une organisation spécialisée et une source d'informations présentant de l'intérêt pour les autorités, les médias et les politiciennes et politiciens qui s'occupent de la situation des personnes réfugiées.

### **Projet Droits de l'enfant**

Dans beaucoup de nos cas documentés, ce sont des enfants qui sont les victimes et leurs droits sont aussi souvent bafoués dans la législation sur l'asile et sur les étrangers. Dans l'année du projet, nous continuerons de répéter que les enfants sont aussi de par la loi des personnes à part entière et que leurs droits doivent être en tout temps protégés dans leur vie concrète en tant que réfugiés. D'autres cas seront examinés et un accent sera mis sur l'urgence de la mise en œuvre des droits de l'enfant.

### **Nouveau rapport spécialisé**

L'ODAE-Suisse a le projet de présenter un rapport spécialisé l'année à venir sur le thème « Mêmes droits pour toutes et tous ? ». Il s'agira d'analyser l'activation du statut de protection S sur la base de cas concrets et d'interviews et de faire une comparaison avec le statut de séjour F accordé aux réfugiés de la guerre venant de tous les autres pays d'origine.

### **Partenariats à long terme**

Les personnes réfugiées ont un droit à un quotidien dans la dignité et à une reconnaissance sociale et sociétale. Les cas attestent que ce droit montre souvent des fissures, avec le racisme, l'exclusion, les fausses informations et l'«effritement » de la solidarité comme l'ont récemment titré les médias sur la situation des personnes ukrainiennes en Suisse. A l'avenir, l'ODAE-Suisse souhaite effectuer son travail de manière encore plus précise. A cette fin, il souhaiterait créer des partenariats à long terme avec des services de conseil juridique, des spécialistes et des donatrices et donateurs.

## **Contact**

Observatoire suisse du droit  
d'asile et des étrangers  
Hallerstrasse 58  
3012 Berne

031 381 45 40  
info@beobachtungsstelle.ch  
geschaeftsstelle@beobachtungsstelle.ch  
www.odae-suisse.ch

## **Dons**

Compte postal: 60-262690-6  
IBAN: CH70 0900 0000 6026 2690 6  
Observatoire suisse du droit  
d'asile et des étrangers, Berne